

**Rencontre du 2 octobre 2015 avec Gaylord Le Chequer et Jean-Charles Nègre
et les Conseils de quartier Signac Murs à pêches et des Ruffins,
les Associations : Association MAP, Le Sens de l'Humus, SRHM, Montreuil
Environnement, Lez'arts dans les murs, Rêve de Terre non disponible mais
représentée.**

Gaylord LE CHEQUER est accompagné par Jean-Charles NEGRE, à qui une délégation spéciale sur les MAP a été confiée par le Maire ; il est également en charge de l'aménagement à la Communauté d'agglo.

G. LE CHEQUER rappelle que le but de la réunion est de défendre la vision commune dans le cadre de la métropole. Il viendra rencontrer le Conseil de Quartier le 3 novembre prochain pour s'exprimer sur le sujet.

Il a été convenu dans la réunion préparatoire (associations, conseils de quartier) que le conseil de quartier représenté par Bernard LELIEVRE s'exprimera au nom de tous pour que l'on parle d'une seule voix et reste centré sur les points fondamentaux. Il sera bien entendu complété par tous ceux qui souhaitent développer des questions ou ajouter des remarques.

Bernard LELIEVRE

Nous demandons à connaître la vision, le projet de la ville sur le site des MAP. Depuis nos écrits au Maire en novembre 2014, nous n'avons pas eu de réponse à cette question fondamentale. Le courrier de septembre de Gaylor Le Chequer qui fait suite à notre courrier du 6 juillet est le premier qui montre une volonté de réponse, volonté confirmée lors de l'interview donné à Sylvie Rabie et Jeanne Studer pour « Nous Montreuil » le 21 septembre dernier, qui retient la suggestion d'un GIP. (pour mémoire, extrait du mail de GLC du 14 septembre au collectif d'animation à l'attention des signataires de la lettre du 6 juillet : *« concernant votre démarche relative aux MAP, je dois vous dire que la teneur de votre courrier ainsi que les pistes et propositions que vous y formulez sont tout à fait en adéquation avec le travail entrepris ces derniers mois que je me propose de vous présenter lors de notre rencontre ».*)

Sur le plan institutionnel, on compte sur la mairie pour associer les différents niveaux de compétence (Commune, Département, Agglo., etc.), et pour tenir compte d'un foncier dont la propriété est fractionnée (commune, privé, département, Etat ...). Nous proposons la forme juridique du Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Il faut trouver la manière d'associer les habitants, dont la population tzigane.

Les associations présentes sur les MAP ne sauraient se substituer à la puissance publique pour constituer la colonne vertébrale de l'action sur le site.

Face au Grand Paris, il faut un processus en cours. On ne peut plus attendre des études préalables. Il y a en eu beaucoup. Aujourd'hui, nous demandons à la mairie un calendrier – qui pourra être présenté au Conseil de Quartier de novembre, sachant qu'il sera rendu compte de la réunion d'aujourd'hui lors de la plénière du Conseil de quartier du 6 octobre.

J.Charles NEGRE

Il faut en effet un cadrage. Il faut déterminer la manière dont va s'organiser la démarche. On ne part pas de zéro : les projets n'ont pas manqué. Sa feuille de route est aujourd'hui de travailler à un projet qui s'inscrive réellement dans l'avenir et ne soit pas l'effet du coup par coup. Il considère que le sujet n'est pas idéologique, qu'il s'inscrit dans une vision de développement de la ville . Il a plusieurs dimensions très fortes : identitaire, écologique, économique, institutionnelle, juridique ... Les décisions doivent aussi s'appuyer sur les aspects financiers. Il souhaite que l'on arrête un mode de travail, que soit mis en place un comité de pilotage opérationnel – groupe contact – quelle que soit sa dénomination - avec un réel suivi du sujet. Tous les acteurs doivent être respectés dans leurs opinions, chacun travaillant de sa place, sans démagogie. Il convient que le pilotage soit assuré par la puissance publique en responsabilité, notamment élue sur un projet pour les murs à pêches. Le premier objectif est de préserver le maximum de l'espace des murs à pêches. Il faut trouver les moyens de financement.

Les problèmes : l'aménagement va être de la compétence de l'Agglo, qui pourra discuter avec la Métropole à compter du 16 janvier 2016. La mission de préfiguration du Grand Paris est confiée au Préfet Lucas. L'Agglo pourra se mettre d'accord avec la Métropole sur des projets d'intérêt communautaire. La proximité avec l'Agglo donne une certaine force de frappe. Dans le cadre du travail de l'Agglo et de la Métropole sur le projet urbain, les murs à pêches ont été intégrés au projet de projet des « parcs des hauteurs », qui relierait les Buttes Chaumont aux parcs montreuillois et aux murs à pêches en passant par le parc des Guillaumes.

M. Cosme, Président de l'Agglo, et J. Charles Nègre ont donné une impulsion en travaillant sur un projet urbain pour l'agglomération, et ainsi préfigurer le travail avec la métropole. Les murs à pêches ont été intégrés à ce projet.

Il faut à la fois se positionner sur le court terme et sur le moyen et long terme. Le GIP paraît une réponse pertinente. D'autres formes pourraient répondre au même souci : SEM, Fondations ... permettant d'aller chercher des financements divers. Un peu de temps lui est nécessaire pour approfondir la question juridique. Il tient à intégrer tous les acteurs à l'analyse de la solution.

L'objectif du Maire est de parvenir à un projet réaliste, et que l'on puisse faire des MAP un haut lieu de la culture montreuilloise.

G. LE CHEQUER

La rencontre qu'il vient d'avoir avec le STIFF et la RATP portant sur la maîtrise du territoire - notamment sur les parcelles des murs à pêches - ré-ouvre un sujet qui s'était fermé en 2010. Préserver et réhabiliter sont des points sur lesquels la Ville reprend un travail avec le Département. Cet objectif repose la question de la maîtrise foncière.

Concernant l'articulation avec les associations, la Ville considère que les services publics doivent être d'avantage présents sur le sujet des MAP, qui ont été à l'abandon. Aujourd'hui un responsable municipal a été désigné pour assurer un suivi des MAP dans leur transversalité. G. Le CHEQUER pense qu'une « maison du projet » pourrait marquer la présence de la puissance publique sur le site.

Pour sa protection, il reprend l'expression « il faut un écrin autour des MAP ». A la question posée sur l'emprise considérée, il s'agit de toute l'emprise, il insiste sur l'intégrité du périmètre. L'avenir des MAP s'intégrera dans la prochaine révision générale du PLU (2016-2017), qui deviendra PLUI au 1^{er} janvier, puisqu'il deviendra de compétence Agglo. Ce qui inscrira le processus dans le calendrier de démarrage de la Métropole, il conviendra alors de donner les règles les plus restrictives possibles dans le futur PLU. Dans la modification du PLU en cours, il a été choisi de ne pas modifier la zone N, la situation est donc figée. Les modifications proposées à la suite du travail de concertation mené dans les quartiers sur la « charte promoteurs » devenue charte de la construction durable, portent essentiellement sur une réduction de la densification urbaine que permettait le PLU en cours (diminution de la hauteur des bâtiments, ...), elles ne peuvent être faites qu'à la marge pour éviter d'être rejetées par le juge.

Pour l'avenir, il tient à ce que soit préservée la diversité des actions des associations aujourd'hui présentes sur le site.

B. LELIEVRE signale qu'il reste 3 parcelles vulnérables dans le zonage actuel des MAP, il faudrait les faire passer en zone N. A la demande de G. Le Chequer, un courrier va lui être adressé pour que ces 3 parcelles soient clairement identifiées.

PH. SCHULLER précise que les structures juridiques telles que AEV et SAFER sont des outils qui peuvent être mobilisés pour acquérir des terrains. La formule juridique du GIP a été modifiée en 2013, elle est beaucoup plus souple. La valeur patrimoniale est portée par les associations et non par la municipalité. Les associations doivent y contribuer dans le cadre de l'initiative publique. L'Etat est un acteur fondamental, c'est par le GIP qu'il pourra devenir un acteur principal, c'est aussi par lui que les associations pourront contribuer vraiment à un projet porté par la Mairie. Il permettra de donner une visibilité rapide de l'action de la Ville. Il permet de fixer les règles du jeu entre acteurs : c'est la Ville qui est pilote avec la contribution des associations, le GIP permet la coordination des acteurs en place sur le territoire.

Concernant la suggestion d'un comité de pilotage (ou d'un espace de concertation quel que soit son nom), les associations expriment leur refus de repartir dans un tel mécanisme : elles sont lassées des nombreuses commissions auxquelles elles ont participé, des nombreux projets imaginés, qui n'ont jamais vu le jour. Elles ont perdu confiance et beaucoup de temps dans ce type de processus.

La demande des associations est aujourd'hui la mise en place d'une structure, qui peut être la préfiguration d'un projet qui évoluerait, et à laquelle elles sont prêtes à apporter leur contribution.

Frédéric GERAL : les MAP constituent aussi un territoire avec un fort potentiel économique et social qui peut être porteur pour la ville ; au lieu de détruire à petit feu ce site, comme on va le faire à nouveau avec la construction du garage du tramway, on ferait mieux de soutenir les structures existantes et les emplois qu'elles tiennent à bout de bras. Il dénonce cette implantation du garage du tramway (SMR) sur le site qui va défigurer le lieu, apporter une pollution des sols, sonore et visuelle, alors que l'on pourrait toujours imaginer d'autres solutions dans des zones plus urbanisées sur la ligne du tramway (comme le propose la ville de Noisy-le-Sec). Le projet place l'enceinte du SMR à 20 mètres en face du jardin Pouplier ! A l'heure des grands enjeux climatiques, on continue de bétonner le peu d'espace naturel

qu'il nous reste - Paris a le plus petit espace de nature par habitant (2,5 m²) d'Europe. C'est très regrettable et les générations présentes et futures en paieront un prix très élevé.

Concernant la préservation des murs, B. LELIEVRE interroge Gaylor Le Chequer sur le budget municipal annoncé : qu'en est-il du budget prévu pour leur restauration (100.000 euros annoncés pour 2015). Si le budget n'est pas utilisé dans l'année en cours, est-il reporté en 2016 et abondé d'une nouvelle somme de 100.000 euros au titre de l'exercice suivant ?

Frédéric GERAL expose le problème concret du chantier de conservation et restauration qui devait être entrepris en 2015 par REMPARTS en lien avec un organisme de formation montreuillois du BTP (AFOR TP), et financé sur le budget municipal ; mais à présent la saison est trop avancée, il ne pourra plus se réaliser en 2015 en raison d'un retard pris dans le processus de décision administratif. Ce retard est très dommageable car les murs vont être exposés un hiver de plus sans protection. Il pose la question du devenir du budget prévu pour ce chantier.

Pierre MATHON de l'association MAP, rejoint par l'ensemble des participants à la réunion, insiste sur l'urgence à protéger massivement les murs à pêches. Sans cela leur destruction est proche et inexorable, d'où l'urgente nécessité de procéder à leur protection contre l'infiltration des eaux de pluie par la pose de chaperons, et de mener à bien les chantiers de restauration et conservation.

Gaylor Le CHEQUER confirme que le budget prévu pour l'entretien des murs est de 100.000 euros, inscrit au PPI, il a donc un caractère annuel ; si la somme n'est pas utilisée, elle se reporte l'année suivante et vient s'ajouter au budget inscrit dans le nouvel exercice.

Jean-Charles NEGRE : la question de la préservation des murs doit en effet faire l'objet de décisions urgentes. Il faut envisager des interventions de protection qui permettent d'attendre des réparations plus définitives.

L'association MAP insiste sur la question des moyens nécessaires à la reconduction du Festival annuel des Mûrs à Pêches, et notamment au besoin de locaux du Fer à Coudre, association sur laquelle repose en grande partie l'organisation du Festival.

Gaylor LE CHEQUER indique être en contact avec Fer à Coudre à ce sujet, et qu'il y a des solutions en vue.

Sur le SMR : la municipalité maintient sa position : le choix du SMR à Montreuil était prévu derrière les Ruffins. Depuis 2008, on lui connaît sa place dans les MAP, qui est un très mauvais choix comme l'a exprimé la Mairie. La meilleure solution, selon les dires de la sous-Préfète, est Romainville sous la bretelle d'autoroute. La municipalité a fait le point avec le STIF sur les solutions alternatives pour délocaliser le SMR des murs à pêches. Romainville : la ville a procédé à la vente du foncier nécessaire à l'implantation du SMR. Noisy: aucune étude préalable n'a été conduite concernant le parcours alternatif et les lieux éventuels de location du SMR ; le délai de construction du tram serait donc reporté de plusieurs années.

G. LE CHEQUER précise qu'aucune parcelle ne sera livrée par la Mairie tant que des compensations valables ne sont pas assurées pour les préjudices patrimoniaux, humains et écologiques induits.

En conclusion, il est convenu que Gaylord Le Chequer et Jean-Charles Nègre viendront rencontrer le Conseil de Quartier Signac – Murs à Pêches le mardi 3 novembre prochain, ils pourront faire connaître les suites données à la réunion de ce jour ainsi que des éléments de calendrier.